



Réjean Ducharme tel qu'il apparaît sur une des rares photos de lui qui soient dans l'espace public.

GALLIMARD

1941–2017

L'invisible Réjean Ducharme disparaît

ODILE TREMBLAY

« *Je veux mourir verticalement, la tête en bas et les pieds en haut* », avait-il écrit en 1965. Mais choisit-on toujours sa posture de départ? Il n'y aura pas d'extraits de *Tout le monde en parle* ou d'entrevues ailleurs et ici pour illustrer le parcours d'un des plus grands écrivains que le Québec ait portés. Cet enfantôme a vécu comme une ombre et c'est sur la pointe des pieds que Réjean Ducharme a tiré sa révérence lundi, a annoncé mardi matin son éditeur Gallimard.

Après qu'il ait tant hanté nos rues à pied, à vélo, en compagnie ou non de son chien, récoltant souvent des bouts de ferrailles comme matériaux pour ses sculptures collages « trophoux », que les collectionneurs s'arrachaient, ses œuvres demeureront, comme il l'a toujours souhaité, les seuls vrais témoignages accrochés à sa mémoire.

Claire Richard, sa compagne de vie depuis plus de cinquante ans était tombée quelque temps avant lui. Les voici désormais enlacés quelque part, on l'espère dans une dimension poétique en avalée des avalées.

Rideau sur une œuvre magistrale, truffée de néologismes, centrée sur l'innocence inconsolée qui refuse d'abdiquer face à la corruption adulte, à la langue déculottée, mais hors du plongeon vers le joual qu'avait choisi Michel Tremblay au cours des mêmes fécondes années soixante, où ils auront bousculé et réinventé leur société.

À propos de Réjean Ducharme qui a injecté une touche de modernité sur le roman québécois,

L'écrivain est parti comme il a vécu, discrètement

VOIR PAGE A 8 : DUCHARME

Lire aussi en page B 8 ›
La mi-amère magie de Ducharme
Un public sans cesse renouvelé.
Arrêt sur image La chronique de Jean-François Nadeau.
Appel à des funérailles nationales
Les hommages pleuvent.

AUJOURD'HUI

Actualités › Québecor à la rescousse de l'Impérial. L'entreprise de Pierre Karl Peladeau a racheté la dette hypothécaire de l'OBNL qui gère le cinéma et dont le président est Serge Losique, également grand patron du Festival des films du monde qui doit prendre l'affiche jeudi. Page A 3

Avis légaux.....	A 4
Décès.....	B 6
Météo.....	B 5
Mots croisés.....	B 5
Petites annonces.....	B 6
Sudoku.....	A 2

IMMIGRATION

« Je ne veux pas d'aide sociale, je veux des papiers »

Hanaa Alabdullah a fui la Syrie pour les États-Unis avant de chercher refuge au Canada, qui a rejeté sa demande sans toutefois l'expulser. Récit.

LISA-MARIE GERVAIS

Comme bon nombre de demandeurs d'asile ces jours-ci, Hanaa Alabdullah est entrée au Canada en mars dernier par le chemin Roxham, aux environs du poste-frontière de Lacolle. Mais là s'arrête la comparaison, car contrairement à ces migrants, cette enseignante syrienne s'est vu refuser l'asile sur-le-champ et n'a même plus le droit de le demander.

Son erreur? Avoir d'abord tenté d'entrer officiellement au pays quelques jours auparavant, où elle a été refoulée en vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs, un accord qui l'oblige à demander l'asile aux États-Unis. « *Je voulais faire les choses correctement, mais avoir su, je ne serais pas d'abord entrée par le poste-frontière* », lance-t-elle, un brin médusée, dans le petit café où *Le Devoir* l'a rencontrée.

Le cas d'Hanaa n'est pas isolé. « *J'ai plusieurs clients dans cette situation. Ils sont*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Hanaa Alabdullah est pour ainsi dire « tolérée » jusqu'en 2019 au Canada, mais sans possibilité d'obtenir un statut qui lui permettrait légalement d'étudier, de travailler ou d'obtenir des soins de santé.

VOIR PAGE A 8 : STATUT

ACTUALITÉS

EXTRÊME DROITE

Les parlementaires noirs ébranlés par les manifestations d'intolérance

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Ils sont Noirs. Ils sont législateurs au Canada. Et les événements de Charlottesville tout comme, dans une moindre mesure, la manifestation de La Meute à Québec les ont soufflés. Ils s'interrogent sur le contexte qui amène cette extrême droite décomplexée à s'afficher au grand jour, mais ils restent optimistes quant au fait que cette haine demeure très marginale.

Le Réseau des dirigeants de gouvernement afro-canadiens, un regroupement de 17 députés fédéraux, provinciaux et sénateurs, a tenu en début de semaine sa troisième rencontre annuelle. Si diverses questions y ont été abordées, notamment la surreprésentation des Noirs parmi les inculpés pour possession de petites quantités de marijuana, en point de presse, ce sont les récentes manifestations d'intolérance qui ont accaparé l'attention.

Les trois parlementaires présents se sont fait demander comment ils avaient réagi en voyant les événements de Charlottesville. «C'était vraiment choquant. Je me suis dit: "C'est vrai. Ce n'est pas un mauvais film. Ce sont des gens qui expriment des idées en lesquelles ils croient profondément." Je ne m'attendais pas, à notre époque, à entendre des points de vue aussi racistes ou antisémites», a confié le député libéral fédéral de Hull-Aylmer, Greg Fergus. M. Fergus préside le caucus des députés libéraux noirs à Ottawa. Il se dit néanmoins «optimiste». «Je me réconforte en me rappelant la loi du nombre. On doit voir ceci dans son contexte. La très grande majorité des gens ne partagent pas ces idées.»

M. Fergus a dressé un parallèle avec les événements survenus à Québec. Si quelques centaines de personnes ont pris la rue pour exposer leur malaise envers l'immigration et la ve-

nue de réfugiés, il y en a eu des «centaines de milliers» qui ont célébré «la diversité et l'inclusion» en participant au défilé de la Fierté gaie à Montréal. «C'est beaucoup plus significatif.» La sénatrice de la Nouvelle-Écosse Wanda Elaine Thomas Bernard, visiblement remuée, raconte que «[s]a réaction immédiate a été de penser à [ses] ancêtres». «Cela m'a rappelé ce qu'ils ont enduré, à quel point cela a dû être douloureux et difficile pour eux. Mais en même temps, cela m'a rappelé à quel point nous sommes résilients en tant que peuple.»

La sénatrice rappelle tous ces «alliés» qui ont joint leur voix aux Noirs pour dire que «ce n'est pas acceptable».

«C'était accablant pour moi, relate pour sa part le ministre libéral de l'Ontario Michael Coteau. Cela ne fait pas partie de ma réalité et j'espère que je ne verrai pas cela dans mon pays de mon vivant. Cela a été très troublant pour moi sur le plan émotif.» Toutefois, il pose cette question: «Ces événements arrivent-ils plus souvent ou attirent-ils plus l'attention qu'avant? [...] Retournons 10, 20 ou 30 ans en arrière. Il y a toujours eu quelques manifestations. Maintenant, on en a une conscience accrue.»

Mais pourquoi ces groupes semblent-ils autorisés à se faire entendre sur la voie publique? M. Coteau parle de la détérioration de la situation économique et de l'augmentation de l'immigration.

Greg Fergus, lui, lance un appel à tous. «On semble avoir perdu, en tant que société, notre capacité à parler d'une façon nuancée. Quand on présente un dossier, c'est toujours noir ou blanc. [...] Au lieu de chercher des réponses simplistes, il faut quelquefois bien écouter, bien comprendre la situation et bien présenter les choses, de manière à en voir les complexités. C'est un devoir pour les députés, pour les journalistes, mais aussi pour les citoyens.»

Le Devoir

La vague anti-immigration inquiète

La présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, Marie-Claude Landry, s'inquiète des rassemblements de suprémacistes blancs et des manifestations contre l'arrivée de réfugiés et invite les leaders, «quels qu'ils soient», à faire la promotion de la diversité et de l'inclusion. «Ici

au Canada, la haine a aussi gagné du terrain — favorisée par le silence collectif, bien que l'on commence à voir une certaine mobilisation, écrite elle dans un communiqué de presse. [...] Nous ne devrions pas garder le silence devant la haine et l'intolérance, et nous ne le ferons pas. Le silence nous rend complice.»



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Les consultations sur la discrimination et le racisme systémique qui s'ouvrent dès septembre risquent d'alimenter les affrontements entre les groupes antiracistes et le groupe ultranationaliste La Meute.

Les dérapages de dimanche annoncent un automne sous tension

AMÉLI PINEDA

Les dérapages lors des manifestations de dimanche à Québec laissent présager un automne chaud, selon des experts. Les consultations sur la discrimination et le racisme systémique qui s'ouvrent dès septembre risquent d'alimenter les affrontements entre les groupes antiracistes et le groupe ultranationaliste La Meute.

«On assiste actuellement à une dynamique de mouvement contre mouvement. La mobilisation de l'adversaire alimente chacun des groupes», indique Marcos Ancelovici, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sociologie des conflits sociaux.

Puisque le racisme se retrouvera au cœur de consultations publiques cet automne, les tensions entre les antiracistes et La Meute ne risquent pas de s'apaiser, selon lui.

«Ce type de rencontres peut permettre à des groupes de prendre de la place en divisant et en polarisant l'opinion du public, comme on a pu le voir avec la Charte des valeurs ou encore avec les accommodements raisonnables», souligne M. Ancelovici, également professeur à l'Université du Québec à Montréal.

Il mentionne par ailleurs que si les protocoles sont respectés, ces consultations pourraient toutefois avoir un rôle de canalisation des conflits entre les deux groupes.

David Morin, codirecteur de l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent, indique toutefois que le contexte sera favorable à une polarisation dans la société, car devant ce type de débat la population se sent obligée de prendre position.

«Les gens vont se prononcer pour ou contre l'immigration [en écoutant les arguments des différents groupes], alors que l'enjeu est bien plus complexe qu'être en faveur ou en désaccord», indique M. Morin, qui est aussi professeur à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.

À quelques mois de cette grande consultation, le maire de Québec, Régis La-Beaume, qui a invité lundi les groupes «à aller se faire voir ailleurs», devrait plutôt s'interroger sur la présence de l'extrême droite dans sa ville, croit M. Ancelovici.

«Plutôt que de dire aux gens d'aller ailleurs, il devrait se demander pourquoi les radicaux poubelles sont à Québec, pourquoi Alexandre Bissonnette s'est rendu dans une mosquée, pourquoi sa ville semble plus encline à adopter des positions d'extrême droite», dit-il.

«Racisme ordinaire»

Après les récents événements de Charlottesville aux États-Unis et les affrontements dans la capitale nationale, les experts consultés constatent déjà une émergence du «racisme ordinaire», alors que La Meute tente depuis dimanche de miser sur un discours populiste pour légitimer son existence.

Ils soulignent que le groupe, souvent associé à l'extrême droite, est très habile pour faire évaluer sa stratégie d'acceptabilité selon les sujets d'actualité.

«Les premières apparitions de La Meute se sont faites contre l'islam au Québec. Ensuite, ils se sont servis de la question des attentats pour justifier leur position. Ils ont ensuite trouvé le moyen de porter leur combat sur la question de la liberté d'expression et, cette fin de semaine, ils ont profité de la situation des réfugiés haïtiens pour faire du millage», mentionne M. Morin.

Menaces

La politologue Maryse Potvin rappelle que La Meute se tient souvent à la limite d'un discours haineux. La spécialiste, qui a commenté depuis dimanche les événements, a elle-même été la cible des sympathisants du groupe.

«J'ai reçu une quinzaine de messages, dont certains assez violents et agressifs, qui vien-

nent confirmer ce que plusieurs experts disent. La Meute pense qu'elle n'est pas raciste et se victimise, mais derrière son discours populiste, il y a un discours haineux», dit M^{me} Potvin, qui a conservé tous les commentaires reçus et envisage de porter plainte à la police.

Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence a également été la cible de menaces.

Le directeur, Herman Deparice-Okomba, a confirmé qu'une plainte pourrait être portée contre un homme très engagé dans l'extrême droite qui a menacé d'utiliser un bidon d'essence et une allumette pour «bien se marrer» si un centre de prévention ouvre ses portes dans la ville de Québec.

«Nous sommes un centre apolitique et neutre, alors c'est extrêmement inquiétant qu'on veuille nous imposer une ligne d'action et qu'on soit vu comme un adversaire», dit M. Deparice-Okomba.

Le directeur recommande à la population de se méfier du groupe. «Je crains que la base de sympathisants de La Meute s'élargisse, parce que, qu'on le veuille ou pas, le fait que l'extrême gauche ait utilisé la violence leur a permis de se faire passer pour des pacifistes, alors qu'ils sont loin d'être des enfants de chœur», mentionne M. Deparice-Okomba.

«Ce sont des gens violents, leur discours est violent et, ce qui m'inquiète, c'est que ce groupe-là tente de se donner une crédibilité», ajoute-t-il.

Dans la nuit de dimanche à lundi, à Montréal, des banderoles où on lisait le mot «remigration», en référence au retour des immigrants dans leur pays d'origine, ont fait leur apparition près du Stade olympique, qui abrite des centaines de réfugiés. «C'est odieux. Je fais attention, parce qu'on ne veut pas leur faire de publicité en parlant de ça», dit le maire de Montréal, Denis Coderre.

Le Devoir

PROTECTION DU FRANÇAIS

Loi 101 : la tiédeur des libéraux déplorée

LIA LÉVESQUE

À quelques jours du 40^e anniversaire de la loi 101, les Partenaires pour un Québec français lancent une «campagne de fierté» pour marquer l'événement, mais ils se montrent très critiques de la tiédeur du gouvernement Couillard en matière de défense du français.

Plusieurs des organisations partenaires ont rencontré la presse mardi, à Montréal, pour présenter cette campagne et donner un avant-goût du court métrage qui a été réalisé sur le contexte de l'adoption de la Charte de la langue française en août 1977.

Mais le contexte politique ne pouvait être évité, des jeunes libéraux ayant encore récemment tenté de faire une brèche dans la loi 101 en proposant d'élargir l'accès à l'école anglaise au primaire et au secondaire. La proposition a été bat-

tue, mais cela prouve qu'il faut rester vigilant dans la bataille pour la protection de la langue française, ont tour à tour affirmé les Partenaires pour un Québec français.

Christian Daigle, président du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), qui représente les fonctionnaires dans les différents ministères et organismes, relate le contexte linguistique dans lequel ses membres travaillent: «Malheureusement, le gouvernement ne fait rien pour que le français soit la langue de l'État. Sur papier, c'est beau, c'est écrit. Mais ce n'est pas ce qui se passe dans la réalité. Dans la réalité, une personne qui est allophone, qui arrive au Québec, ce qu'on va marquer sur ses formulaires, c'est "anglais" comme langue première. Il n'y a pas un intérêt à marquer le français comme langue pour pouvoir communiquer avec ces personnes-là par la suite.»

Sophie Prigent, présidente de l'Union des artistes, estime que la défense du français devrait relever de tous les partis

et de tous. «On s'est doté de règlements, d'une façon de faire au Québec qui fonctionnait avec la loi 101. Après ça, il reste à l'appliquer. Peu importent les allégeances politiques, c'est la base de la société, ça devrait être le socle sur lequel on s'appuie.»

Eric Bouchard, directeur général du Mouvement Québec français, a précisé qu'une rencontre aura lieu le 5 septembre avec le ministre Luc Fortin, responsable du dossier linguistique. «Ça fait cinq ans qu'on fait des demandes auprès des élus pour que la Charte de la langue française soit revampée pour lui redonner sa vigueur d'antan. On l'attend de pied ferme», a-t-il prévenu.

En plus du court métrage, la campagne prévoit des interventions dans les médias sociaux, de même que des affiches sur lesquelles il sera écrit «La loi 101 toujours à la mode depuis 40 ans – 101 raisons d'être fiers». Officiellement, c'est samedi prochain que la loi 101 aura 40 ans.

La Presse canadienne

Sudoku

par Fabien Savary

7		2	9					5
		1		6		8		
			1				2	6
6	7	4	8				9	
		3	5				4	2
					9			
		6		3				
	8				1			3
		9					7	

Niveau de difficulté : MOYEN

3686

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

7	3	4	1	9	8	5	2	6
9	5	1	2	6	3	8	4	7
2	6	8	4	7	5	3	1	9
4	9	7	5	1	6	2	8	3
5	2	3	8	4	7	9	6	1
1	8	6	9	3	2	4	7	5
8	1	2	7	5	9	6	3	4
3	4	5	6	8	1	7	9	2
6	7	9	3	2	4	1	5	8

3685

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary En exclusivité sur le site des Mordus www.les-mordus.com

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Serge Losique semblait heureux de ce dénouement apparemment inattendu : Pierre Karl Péladeau a repris au compte de Québecor la dette qui pesait lourdement sur le cinéma Impérial.

Québecor règle les dettes de l'Impérial

Une créance de 5 millions menaçait la survie du cinéma

JÉRÔME DELGADO

Québecor s'est immiscée mardi dans le dossier du cinéma Impérial et a annoncé avoir acquis la dette hypothécaire de 5 millions de dollars qui pesait sur la vétuste salle.

Centre névralgique du Festival des films du monde (FFM), dont la 41^e édition doit débiter jeudi, l'Impérial risquait d'être saisi et par la suite vendu. L'entente signée lundi soir par l'OBNL propriétaire du théâtre érigé en 1913 fait de Québecor un partenaire «stratégique» pour la suite des choses.

Pour le moment, l'entreprise dirigée par Pierre Karl Péladeau ne se mêle pas de programmation. Les contrats signés pour l'année en cours seront respectés, notamment ceux du Festival du nouveau cinéma (FNC) et de Cinéma. L'homme d'affaires et ancien politicien affirme cependant vouloir contribuer à la survie et au développement de l'Impérial pour «les semaines, les mois et les années à venir».

Mécène reconnu, M. Péladeau s'est souvent prononcé pour défendre le patrimoine culturel. Dans le secteur du cinéma, Québecor soutient financièrement des festivals, y compris le FFM. Depuis 2007, l'entreprise a investi plus de 8 millions de dollars dans le répertoire Elephant, la mémoire du cinéma québécois.

Situation d'urgence

Le conseil d'administration de l'OBNL, désormais composé de six membres, demeure présidé par Serge Losique. L'Impérial sera encore dirigé par son fils, François Beaudry-Losique. Québecor s'impliquera néanmoins dans la ges-

tion du cinéma, en plaçant au sein du conseil d'administration deux de ses dirigeants.

Assis dos à la salle pendant la conférence de presse aux côtés de Serge Losique et de François Beaudry-Losique, Pierre Karl Péladeau s'est fait rassurant. Il accompagnera les Losique pour échafauder les projets d'avenir.

«La soupe commençait à être chaude», a confié avec un gros ouf de soulagement François Beaudry-Losique. C'est Québecor elle-même qui s'est manifestée dans les jours précédant l'entente, permettant d'éviter une possible vente et transformation des lieux.

Le p.-d.g. de l'empire des communications et du divertissement n'a pas voulu expliquer pourquoi son soutien arrive maintenant et pas avant. «Un concours de circonstances», a-t-il seulement dit à micro fermé.

Dette hypothécaire

Québecor a acquis la dette hypothécaire envers l'un des créanciers, Michel Constantin, pour un montant d'environ 5 millions de dollars. C'est cet homme d'affaires qui avait entamé des démarches judiciaires pour saisir l'immeuble de la rue De Bleury.

Québecor n'a toutefois pas conclu d'entente avec un autre créancier, Yann Béliveau, de la firme No Limit Loans. Dans ce cas, la dette des Losique s'élève à 250 000\$.

Quant aux factures d'Hydro-Québec impayées, M. Delaney assure que Québecor ne s'en est pas mêlée. La situation serait cependant réglée et la menace d'un hiver sans chauffage semble écartée, du moins pour le moment. L'intervention de Québec semble rassurer

ceux qui se préoccupaient de l'avenir de l'Impérial, prestigieux bien de type «super palace», classé immeuble patrimonial en 2012 par Québec.

Pour le maire de Montréal, Denis Coderre, il n'était pas question de laisser tomber le cinéma. «Si d'autres personnes, ou entreprises, ou mécènes se joignent pour le sauver, ils vont m'avoir comme allié», a-t-il dit au *Devoir*, rassuré de cette bonne nouvelle quant à l'avenir de l'Impérial.

«L'important pour le ministre [Luc Fortin], c'est que l'intégrité patrimoniale soit préservée. [Avec l'annonce de mardi], on n'a pas raison de croire que ce ne sera pas respecté», dit Karl Filion, attaché de presse du ministre de la Culture et des Communications.

Nicolas Girard se dit confiant, lui qui compte sur l'Impérial pour la tenue du Festival du nouveau cinéma qu'il dirige. «Je serais inquiet si le nouveau créancier venait d'un autre milieu», confie-t-il, rappelant que Québecor soutient depuis neuf ans le festival d'octobre.

Si l'intervention de Québecor rassure côté contenant, pour le contenu, tout reste à définir. Les nouveaux partenaires avouaient être au début des discussions, laissant comprendre que la salle pourrait accueillir une programmation dépassant le septième art. Québecor pourrait aussi s'en servir comme lieu de diffusion pour les films de sa collection Elephant.

Serge Losique a refusé de parler du FFM, se contentant de dire qu'il y aurait un festival qui plairait à tous.

Le Devoir

Gazoduc : 40 centimètres séparent l'UPA et Pike River de TransCanada

ALEXANDRE SHIELDS

TransCanada refuse catégoriquement d'enfouir un nouveau gazoduc plus profondément, de façon à répondre à une demande de la municipalité et des producteurs agricoles touchés par son projet, conçu pour exporter du gaz naturel vers les États-Unis. Devant l'impasse, confirmée par un nouveau rapport du BAPE, le ministre de l'Environnement David Heurtel pourrait être forcé d'intervenir.

La pétrolière albertaine, qui exporte du gaz naturel de l'Ouest canadien en passant par le territoire québécois, souhaite augmenter la capacité de son réseau en construisant une conduite supplémentaire d'une longueur de quatre kilomètres, dans le sud du Québec. Celle-ci traverserait uniquement des terres agricoles cultivées.

L'Union des producteurs agricoles de la Montérégie (UPA Montérégie) demande à TransCanada d'enfouir ce nouveau gazoduc à 1,6 mètre. Une requête formulée également par la municipalité de Pike River, touchée par le projet. Il s'agit d'ailleurs de la norme imposée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour les nouveaux gazoducs.

Or, malgré des mois de négociations entre l'UPA Montérégie et TransCanada, l'entreprise refuse de répondre positivement à cette demande. La pétrolière compte plutôt enfouir sa nouvelle conduite à une profondeur de 1,2 mètre, soit la même que son gazoduc situé tout près, mais construit au début des années 1960. La multinationale fait valoir que cette proposition, qui constitue une différence de 40 centimètres de profondeur, est conforme aux pratiques établies depuis plusieurs décennies.

Impasse

L'UPA Montérégie et la municipalité de Pike River ont donc déposé une demande d'audience publique pour ce projet, comme le prévoit la législation québécoise. Le ministre David Heurtel a toutefois mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin qu'il tente de mener un processus de «médiation».

Le rapport, publié mardi, ne fait cependant que confirmer l'impasse. Devant le «refus» catégorique de TransCanada de discuter de la profondeur d'enfouissement de son gazoduc, un projet de 30 millions de dollars, Pike River et l'UPA Montérégie ont dit ne pas vouloir poursuivre ce processus, qui aurait pu mener à une «entente à l'amiable».

Pour le président de l'UPA Montérégie, Christian Saint-Jacques, il est nécessaire de respecter la profondeur de 1,6 mètre, de façon à assurer la sécurité des producteurs agricoles et la poursuite des activités sur ces terres d'une «grande productivité», selon les normes canadiennes. Le premier vice-président de l'UPA, Pierre Lemieux, s'explique d'ailleurs mal «l'entêtement» de TransCanada. «Puisqu'ils auront déjà de la machinerie sur place, on leur demande simplement de donner un coup de pelle de plus», résume-t-il.

Du côté de la pétrolière, le porte-parole Tim Duboyce n'a pas expliqué mardi pourquoi l'entreprise refuse d'accéder à la demande de Pike River et des producteurs agricoles. «Nous sommes disposés à discuter des aménagements possibles au cours du développement de nos projets, dans la mesure où la sécurité des installations ne sera pas compromise», a-t-il seulement indiqué.

Décision ministérielle?

Maintenant que le BAPE a déposé son rapport, le ministre David Heurtel peut intervenir et mandater l'organisme pour mener une audience publique. Qu'est-ce qu'il entend faire? «La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement suit son cours et une décision à ce sujet sera prise prochainement», a répondu son attachée de presse, Emilie Simard.

Est-ce que le ministre entend exiger un enfouissement à 1,6 mètre de profondeur? «Le prolongement du gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River est actuellement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le processus n'est pas terminé», a-t-elle indiqué.

Le dossier se transportera également devant la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), qui doit donner son autorisation pour la construction du gazoduc. Dans un document présentant une «orientation préliminaire», la Commission souligne qu'elle exigera une profondeur de 1,2 mètre. Même si elle reconnaît que la norme «pour les nouveaux gazoducs» est de 1,6 mètre, elle dit que ce cas «apparaît différent».

«L'ajout d'une conduite parallèle à une conduite existante s'inscrit dans un contexte différent de celui d'une nouvelle conduite», note la CPTAQ. Cette particularité fait en sorte qu'il serait impossible de justifier sur la base des critères d'application de la Loi, une profondeur de recouvrement différente pour deux conduites espacées de seulement 10 mètres.»

L'Office national de l'énergie a approuvé le projet, tel que présenté par TransCanada, en août 2016.

Le Devoir

Le Devoir

VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Hélène David sévira en cas de nonchalance

JESSICA NADEAU

Les cégeps et universités qui n'en feront pas assez pour lutter contre les violences à caractère sexuel sur les campus risquent de se faire couper les vivres par Québec. C'est du moins l'intention de la minsitère de l'Éducation supérieure, Hélène David, qui entend déposer un projet de loi à cet effet «dès le début de l'automne».

Dans sa Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, la ministre David «suggère très fortement» aux cégeps et aux universités de se doter d'une politique précise pour lutter contre ce fléau. C'est dans un projet de loi, attendu dans les prochaines semaines, voir dans les prochains jours, que Québec va les obliger à agir.

Mais qu'advient-il des établissements qui refuseraient de collaborer et qui tenteraient, par exemple, de balayer le problème sous le tapis plutôt que d'aider une victime d'agression sexuelle? «D'habitude, quand il y a une loi, par définition, c'est contraignant», répète la ministre en entrevue au *Devoir*. Quelles seront les sanctions? La ministre s'inspirera-t-elle de ce qui se fait aux États-Unis en coupant le financement des établissements récalcitrants? C'est ce que réclame notamment Québec contre les violences sexuelles, un groupe formé par des étudiantes qui ont vécu des violences sexuelles sur leur campus.

«Ce dont on peut s'inspirer, c'est des pratiques

actuelles dans nos universités», répond la ministre. [On peut s'inspirer de] la façon dont on a tapé sur les doigts de l'Université Laval qui, il y a plusieurs années, [...] ne nous avait pas averti du changement de mode de rémunération du recteur et on a vraiment retiré 1,4 million de leur financement. Ce sont les pratiques qui existent actuellement, qui sont comme nos poignées [pour sanctionner les établissements]. C'est la méthode qui existe jusqu'à maintenant. Est-ce que ce sera ça? Est-ce que ce sera autre chose? On va voir ça...»

Statistiques

Le projet de loi devrait également contenir des dispositions pour obliger les établissements à compiler des statistiques sur le cas de violence à caractère sexuel dans leurs établissements et à les rendre publics. «C'est un objectif fort intéressant que nous contemplons», répond la ministre. En mars dernier, dans le cadre d'un dossier sur les violences à caractère sexuel sur les campus, *Le Devoir* avait tenté d'obtenir ces chiffres, mais s'était heurté à de nombreux refus de la part des établissements, surtout dans les cégeps. Et même lorsque les établissements avaient des statistiques, les méthodes de calcul et définitions différaient d'un endroit à l'autre.

«Il faut convenir avec les établissements d'enseignement d'une méthodologie commune qui permette une exploitation utile et comparable des informations pertinentes», précise la ministre dans la Stratégie qu'elle a rendue publique lundi. «La production d'un portrait annuel des

violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur pourrait s'avérer intéressante et utile, notamment à des fins de prévention, d'intervention et de recherche.»

En entrevue, la ministre rappelle que la compilation statistique par les établissements post-secondaires fait partie des mesures de redditions de compte obligatoires en Ontario.

Plaintes anonymes

La ministre n'a toutefois pas tranché sur la question des plaintes anonymes, une demande répétée par les victimes lors des consultations au printemps dernier. La ministre n'en fait aucunement mention dans le document rendu public lundi, mais n'écarte pas l'idée d'y revenir dans son projet de loi. «Il ne faut pas non plus que ça devienne une chasse aux sorcières, mais la question est importante et on va continuer à y réfléchir»

La réflexion se poursuit également sur la question de la confidentialité des sanctions pour les agresseurs. Plusieurs victimes ont demandé à être mises au courant de ces sanctions, pour obtenir un sentiment de justice. «En matière de sanctions, la loi sur les établissements universitaires donne l'entière autonomie aux universités», répète la ministre, qui évoque toutefois la possibilité de travailler avec les juristes de l'État dans le but de fournir des «lignes directrices pour aider les universités et les collèges à réfléchir à la question des sanctions».

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

 **Montréal**

ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 août 2017.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)
Ordonnance OCA17 17034 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Ordonnance OCA17 17038 permettant la tenue du marché Bonne bouffe du Dépôt alimentaire NDG dans la parc Notre-Dame-de-Grâce

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8 °)
Ordonnance OCA17 17035 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Ordonnance OCA17 17033 permettant aux terrasses de la Placette Côte-des-Neiges de continuer à occuper le domaine public jusqu'à la fin du mois d'octobre tout en permettant la circulation automobile.

(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 11 °)

Ordonnance OCA17 17039 modifiant l'annexe 1 de l'ordonnance OCA13 17011 établissant les conditions de délivrance de permis de stationnement réservé aux véhicules d'autopartage.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)
Ordonnance OCA17 17036 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Ordonnance OCA17 17032 permettant aux terrasses de la Placette Côte-des-Neiges de continuer à occuper le domaine public jusqu'à la fin du mois d'octobre, de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées.

Ordonnance OCA17 17037 permettant la tenue du marché Bonne bouffe du Dépôt alimentaire NDG dans la parc Notre-Dame-de-Grâce

RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT (5884 modifié article 3)
Ordonnance OCA17 17030 exemptant l'École Sainte-Catherine-de-Sienne, située au 7065, avenue Somerled, de l'obligation de fournir neuf unités de stationnement.

Ordonnance OCA17 17031 exemptant la propriété située au 5374, Place Belfield, de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 23 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

 **Montréal**

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 17-16401
Descriptif : A52 - Acquisition de deux (2) canons à neige de type enneigeurs-ventilateurs
Date d'ouverture : 11 septembre 2017
Dépôt de garantie : Aucun

Appel d'offres : 17-16403
Descriptif : A51 - Travaux d'élagage systématique pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, 1 an
Date d'ouverture : 11 septembre 2017
Dépôt de garantie : 5000 \$, Cautonnement et/ou chèque visé
Renseignements : Éliane Clavette, agente d'approvisionnement : 514 872-1858

Appel d'offres : 17-16118
Descriptif : Appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services pour l'utilisation d'une solution logiciel - service (SaaS) en infonuagique de gestion des ressources humaines et paie
Date d'ouverture : 18 octobre 2017
Dépôt de garantie : Aucun
Renseignements : Robert Normandeau, agent d'approvisionnement : 514 868-3709

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 23 août 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 23 août 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Avis public

 **Montréal**

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA17 17282 et RCA17 17283

AVIS est par les présentes donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à sa séance ordinaire du 14 août 2017 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA17 17282 : Règlement sur la rémunération des membres de comités qui ne sont pas membres du conseil d'arrondissement.

RÈGLEMENT RCA17 17283 : Règlement sur le traitement de membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 23 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

APPEL D'OFFRES PUBLIC

 **Montréal**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-17-025 SERVICES PROFESSIONNELS - Renovation de la salle de spectacle

Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac

Date d'ouverture : 18 septembre 2017

Dépôt de garantie : aucun

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 août 2017 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Renseignements :
vmp-appeloffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 23 août 2017.

M^r Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

 **HOULE ROY**
SYNDIC DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que la faillite de **9189-4022 QUÉBEC INC.** ayant son siège social au 104-9, Boul. de Sardaigne, Candiac, Québec, J5R 0E5 est survenue le 14 août 2017 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31 août 2017 à 11:30 HRS au 1155, rue Metcalfe, Suite 1070, 10^e étage, Montréal (Québec) H3B 2V6

HOULE ROY S.A.
Syndic de l'actif de 9189-4022 QUÉBEC INC.
Par : Mathieu Roy, LL.B., LL.M., PAIR, SAI
Syndic autorisé en insolvabilité
417, rue St-Pierre, bureau 608, Montréal, (Québec) H2Y 2M4
Tél. : 819 840-3166
Sans frais 1 (844) 40 DETTE
www.houlesyndic.ca

 **HOULE ROY**
SYNDIC DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que la faillite de **9170-3066 QUÉBEC INC.** ayant son siège social au 104-9, Boul. de Sardaigne, Candiac, Québec, J5R 0E5 est survenue le 14 août 2017 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31 août 2017 à 11:00 HRS au 1155, rue Metcalfe, Suite 1070, 10^e étage, Montréal (Québec) H3B 2V6

HOULE ROY S.A.
Syndic de l'actif de 9170-3066 QUÉBEC INC.
Par : Mathieu Roy, LL.B., LL.M., PAIR, SAI
Syndic autorisé en insolvabilité
417, rue St-Pierre, bureau 608, Montréal, (Québec) H2Y 2M4
Tél. : 819 840-3166
Sans frais 1 (844) 40 DETTE
www.houlesyndic.ca

Avis public

 **Montréal**

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 16 août 2017, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) :

Ordonnance relative à l'autorisation de garde d'animaux de la ferme dans le cadre de la réalisation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (5)

Cette ordonnance prévoit les modalités entourant la garde d'animaux de ferme dans le cadre d'événements publics.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 23 août 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Avis public

 **Montréal**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

5210-5222, avenue Walkley

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 11 septembre 2017, à 19 heures, au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'alignement de construction du nouveau bâtiment à construire en lieu et place du 5210-5222, avenue Walkley.

Cette dérogation mineure permettrait :

- qu'une proportion d'au moins 39 % de la superficie de la façade du nouveau bâtiment respecte l'alignement de construction, contrairement à l'article 52 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui requiert une proportion d'au moins 60 %;
- que l'alignement de construction de toutes autres parties du nouveau bâtiment puisse être en retrait, sans toutefois excéder une distance de 19,5 m de l'emprise de la rue, contrairement à l'article 60 du *Règlement d'urbanisme* (01-276) qui requiert un alignement avec l'un ou l'autre des plans de façade de référence.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 23 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves

La suite des avis se trouve en page B 4

Avis public

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
 **Montréal**

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016 DÉPOSÉ EN AOÛT 2017

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que, cette année encore, je vous présente le rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement. Il s'agit d'un exercice de transparence et d'information que nous vous devons, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal. Ce rapport dresse un portrait global des réalisations de 2016 ainsi que des nombreux projets à venir au bénéfice de toute la population de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Le budget de l'arrondissement est composé de deux volets : le fonctionnement et les investissements soit le *Programme triennal d'immobilisation* (PTI). Nous dédions la partie du fonctionnement notamment au déneigement, à la collecte des ordures ménagères, aux sports et loisirs ou encore à la lutte contre la pauvreté. Le PTI, quant à lui, regroupe les investissements prévus sur trois ans et financés par des emprunts; des investissements qui nous permettent, entre autres, de réparer et d'entretenir nos infrastructures et nos immeubles, de réaménager nos parcs et de procéder à des achats de mobilier.

Nous nous sommes donné comme objectif de gérer le budget avec rigueur, mais également de nous montrer ambitieux dans les projets pour l'arrondissement. Cette approche nous permet, cette année encore, de réinjecter des surplus de plus de 5 M\$ dans des projets structurants. Respecter ces principes de gestion en 2016, et en 2017 également, nous permet de poursuivre l'entretien de nos infrastructures urbaines. Ce sont ainsi pas moins de 24 km de rues qui ont été pavées en 2016 et nous comptons en faire encore plus cette année. Cette gestion responsable nous donne les moyens de nos ambitions, faisant de notre arrondissement un endroit où il fait bon vivre.

Afin d'inscrire nos actions dans l'évolution de nos modes de vie, nous poursuivons le réaménagement du secteur Le Triangle en un quartier résidentiel plus vert, plus responsable. Par la création du premier Fab Lab à Montréal dans la continuité du programme « Montréal, ville intelligente », par la mise en place d'une Table ronde sur la lutte contre la pauvreté, nous démontrons notre capacité à innover et notre volonté à faire toujours plus.

Les employés et les élus de votre arrondissement s'assurent, jour après jour, d'offrir des services de qualité à la population et nous reconnaissons toute l'importance que la qualité de ces services revêt pour vous.

Russell Copeman
Maire de l'arrondissement.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2016

AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS ET ACTIFS IMMOBILIERS

Parc Van Horne
Transformation de la patageoire en jeux d'eau dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM).

Parc de la place Darlington
Construction de nouveaux jeux d'eau.

Parc de la Confédération
Transformation du terrain de pétanque en jardin d'agriculture urbaine (légumes et fines herbes).

Parc Marie-Gérin-Lajoie
Réhabilitation et mise en valeur du parc par des travaux d'infrastructure des sentiers pédestres et cyclables et par l'ajout de mobilier urbain.

Rue du Frère-André
Piétonnisation de la rue dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées.

Parcs Georges-Saint-Pierre, Loyola et William-Hurst
Réfection de la toiture des chalets.

Parc Loyola
Travaux d'éclairage du petit terrain de baseball.

Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce
Restauration de la maçonnerie.

Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce
Finalisation de la construction du nouveau Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et de la bibliothèque Benny.

Aréna Bill-Durnan
Mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna.

Parcs de Kent et Notre-Dame-de-Grâce
Construction de deux places publiques dans le cadre du legs du 375^e de la Ville de Montréal.

HABITATION, AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES

- Continuité des travaux d'aménagement sur le domaine public du chemin de la Côte-des-Neiges.
- Suite des travaux d'aménagement et d'infrastructure du projet Le Triangle et acquisition du terrain du concessionnaire Volvo pour la création d'un parc.
- Embauche permanente de deux inspecteurs du cadre bâti en matière de salubrité des logements.
- Embauche permanente d'un patrouilleur canin.
- Achat de trois voitures électriques pour les inspecteurs du cadre bâti.

DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT

- Création d'une réserve monétaire pour le logement social.
- Optimisation organisationnelle dans le cadre du Plan quinquennal de la main-d'œuvre.

CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- Ouverture officielle du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.
- Création du premier Fab Lab (factory laboratory) à Montréal, avec imprimante 3D et robotique, dans la continuité du programme « Montréal, ville intelligente ».
- Amélioration de l'offre numérique dans l'ensemble des bibliothèques de l'arrondissement, par l'ajout de postes Internet et d'équipements audiovisuels accessibles au public (télévisions, jeux vidéos, systèmes de son).
- Création d'un partenariat avec la bibliothèque Fraser-Hickson dans le cadre des activités « Hors les murs ».
- Dans le cadre de « Mai, mois de l'activité physique », inauguration de la première « Marche du Maire » et organisation d'une fête citoyenne soulignant le nouveau pôle culturel et sportif créé dans Notre-Dame-de-Grâce.

TRAVAUX PUBLICS ET PARCS

- Programme de réfection routière (PRR) :
 - près de 24 km de rues pavées;
 - 37 348 mètres carrés de réfection de trottoirs;
 - 129 installations de dos d'âne (mesures d'apaisement de la circulation) ainsi que 10 saillies de trottoirs.
- Réfection des infrastructures d'aqueduc :
 - 1 712 inspections complètes et 34 remplacements de bornes d'incendie;
 - 942 inspections de vannes de réseau;
 - 453 nettoiyages de chambres de vannes;
 - 177 réparations de fuites d'eau;
 - 80 remplacements d'entrées de service en plomb;
 - 10,1 km d'auscultations et 2,5 km de nettoyage de conduites d'égout;
 - 1 712 nettoiyages et 89 remplacements de puisards;
 - 18 remplacements de vannes de réseau;
 - 162 réparations de boîtes de service (excavation pneumatique);
 - 8 remplacements de regards d'égout;
 - 16 remplacements de drains domestiques;
 - 17 remplacements complets ou installations d'entrées de service.
- Lutte à l'agrite du frêne :
 - 383 frênes abattus;
 - 726 arbres plantés (différentes essences).

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats, incluant des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant et qui totalisent un montant de 25 000 \$ et plus, pendant la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, a été déposée officiellement et peut être consultée sur le site web de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg

DERNIERS RÉSULTATS FINANCIERS 2016

Budget de dépenses	74 000 000 \$
Budget de revenus locaux	2 449 800 \$
Surplus net de gestion	5 084 600 \$

Les surplus de l'arrondissement pour l'année 2016 s'expliquent de la manière suivante:

- par un excédent d'opérations pour un montant de 1,2 M\$;
- par des excédents de revenus de 1,7 M\$ et des ajustements de revenus de 2,1 M\$, dont un montant de 1,1 M\$ lié à la mutualisation des revenus de permis de construction et de modification (1,1 M\$) ainsi qu'un montant de 0,3 M\$ pour les études de demandes de permis;
- les autres ajustements de 0,7 M\$ concernent notamment celui pour le Plan d'action canopée 2012-2021 pour 0,3 M\$.

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
(voir tableau ci-dessous)

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES

Dernier Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Le dernier PTI prévoyait les investissements suivants :

2016	6 830 000 \$
2017	6 830 000 \$
2018	6 830 000 \$

Faits saillant PTI 2016 :

- Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation : 4,1 M\$.

Finalisation du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce : 2,5 M\$.

- Mise aux normes de la patageoire au parc Trenholme et transformation de la patageoire en jeux d'eau au parc Van Horne : 0,4 M\$ (programme PAM).
- Construction de nouveaux jeux d'eau à la Place Darlington : 0,4 M\$.
- Achat de véhicules : 1,0 M\$.
- Mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan : 0,5 M\$.
- Interventions visant la lutte contre l'agrite du frêne : 0,3 M\$.
- Travaux de réfection des toitures de chalets dans les parcs Georges-Saint-Pierre, Loyola et William-Hurst : 0,1 M\$

L'arrondissement a également bénéficié d'investissements provenant de la Ville centre permettant la réalisation de certains projets. Pensons notamment à la suite du projet de développement Le Triangle (3,7 M\$), à la réfection des rues artérielles (3,8 M\$), au programme supplémentaire de réfection des rues locales (1,6 M\$), aux travaux de planage et de revêtement de la chaussée (0,9 M\$) et au réaménagement de divers parcs, dont le parc Loyola et le parc Van Horne (0,4 M\$); pour des investissements de la Ville centre totalisant 10,4 M\$.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES RÉSULTATS FINANCIERS (2017)

Le budget de dépenses 2017 a été fixé à 64 084 600 \$ et celui des revenus locaux à 2 297 600 \$.

À ce jour, les changements budgétaires les plus marquants pour 2017 sont :

- Le regroupement des contrats de déneigement et la gestion du matériel roulant.
- La centralisation de la téléphonie filaire et de la transmission de données.
- La centralisation des revenus des vignettes universelles de stationnement (Car2go).
- La décentralisation des revenus des études de demandes de permis, suite à une première centralisation.
- La poursuite du plan quinquennal de la main-d'œuvre (PQMO).
- L'application de la troisième année de la réforme du financement des arrondissements répartie sur 5 ans, selon les paramètres définis.
- L'abolition de la charge interunité des officiers de liaison – cour de justice.
- L'indexation de 1 % du budget des transferts centraux.

La quantité de neige tombée, soit 225 cm, est considérée hors-norme et a nécessité des opérations de déneigement plus importantes à l'hiver 2016-2017, dont 5 chargements et 16 épandages d'abrasifs.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2018 ET DU PROCHAIN PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2020

- Les enveloppes budgétaires ont été transmises aux arrondissements à la fin du mois de juin 2017. D'ores et déjà, nous connaissons certaines orientations qui moduleront l'année 2018 :
- Les économies découlant du Plan quinquennal de la main-d'œuvre sont conservées par l'arrondissement, mais en contrepartie, la croissance de la rémunération doit être absorbée dans le cadre financier.
- Conformément à la réforme du financement des arrondissements (RFA), les transferts centraux sont modifiés en fonction des différentes orientations retenues. Ces transferts intègrent les ajustements découlant de la poursuite de la mise en oeuvre de la RFA, de la mise à jour des paramètres, ainsi que l'indexation de 1 % des transferts de 2017.
- Au chapitre de la rémunération, les budgets de 2017 des arrondissements ont été réduits d'un montant équivalent à 2,5 % estimé en économie de postes vacants. Cette réduction est maintenue de façon récurrente.

En ce qui concerne le PTI 2018-2020, on prévoit un investissement total de 20 490 000 \$ réparti sur les trois années de la façon suivante :

2018	6 830 000 \$
2019	6 830 000 \$
2020	6 830 000 \$

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (en milliers de dollars)						
Revenus	2014	Réel 2015	2016	Budget original 2016	Écart 2016	Budget modifié 2016
Taxes	87,0	85,8	132,8	84,6	48,2	84,6
Services rendus et autres revenus	5 250,3	4 556,3	4 059,0	2 365,2	1 693,8	2 368,7
Transferts	13,6	7,0	6,1	-	6,1	-
Transferts centraux	66 889,7	69 568,2	68 762,5	70 693,0	(1 930,5)	69 050,0
Total – Revenus	72 240,6	74 217,3	72 960,4	73 142,8	(182,4)	71 503,3
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 823,3	7 324,9	7 962,7	9 489,3	1 526,6	9 076,4
Sécurité publique	527,2	548,5	565,3	569,3	4,0	572,3
Transport	20 503,1	20 845,9	19 602,2	21 832,9	2 230,7	20 022,9
Hygiène du milieu	11 355,4	11 684,9	11 812,7	11 563,7	(249,0)	11 580,5
Santé et bien-être	1 590,3	1 547,9	1 416,8	1 385,8	(31,0)	1 449,0
Aménagement, urbanisme et développement	3 585,3	3 669,8	3 963,1	4 150,1	187,0	4 214,2
Loisirs et culture	24 540,7	24 628,7	25 801,3	25 008,9	(792,4)	25 446,3
Total - Charges de fonctionnement	68 925,3	70 250,6	71 124,1	74 000,0	2 875,9	72 361,6
Affectations						
	935,7	1 208,3	1 145,8	857,2	288,6	858,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original						
	4 251,0	5 175,0	2 982,1	-	2 982,1	-
Ajustements						
	1 350,0	2 157,0	2 102,5			
Excédent (déficit) de gestion						
	5 601,0	7 332,0	5 084,6	-	5 084,6	-

ACTUALITÉS

La maladie d'Alzheimer dépistée plus tôt

Un algorithme développé à McGill peut prédire avec une précision inégalée quelles personnes de plus de 60 ans seront atteintes de démence deux ans plus tard

PAULINE GRAVEL

Un algorithme mis au point à l'Université McGill permet de prédire quelles personnes parmi celles qui présentent un trouble cognitif léger développeront une démence deux ans plus tard.

Les chercheurs du Laboratoire de neuro-imagerie translationnelle de l'Institut universitaire de santé mentale Douglas de l'Université McGill ont fait appel à l'apprentissage automatique (*machine learning*) et aux données de centaines de tomographies à émission de positrons (TEP) ayant mesuré la quantité de bêta amyloïde présente dans le cerveau de patients atteints de troubles cognitifs légers et qui ont développé une démence pour élaborer cet algorithme.

Cette technique de l'intelligence artificielle leur a permis de mettre au point un algorithme capable de prédire avec une précision inégalée de 84 % quelles personnes de plus de 60 ans, parmi celles se plaignant de trous de mémoire qui ne les empêchent toutefois pas de travailler, seront atteintes de démence deux ans plus tard.

«Avec simplement les données fournies par une imagerie de leur cerveau [révélant le taux de bêta amyloïde, une protéine toxique qui s'accumule de façon plus précoce et plus prononcée chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer], notre logiciel [incluant l'algorithme mis au point dans le laboratoire] peut déterminer si ces personnes développeront une démence deux ans plus tard», affirme Pedro Rosa-Neto, coauteur principal de l'étude qui fait l'objet d'une publication dans *Neurobiology of Aging*.

«Cet outil nous permettra d'enrôler les patients qui devraient présenter une démence deux ans plus tard dans les essais cliniques [visant à éprouver l'efficacité de nouveaux traitements].



Le logiciel calcule ses prédictions à partir des données fournies par une imagerie du cerveau.

«Actuellement, le gros problème auquel nous faisons face dans les essais cliniques est le fait que nous ne savons pas si les personnes qui participent aux essais cliniques développe-

ront une démence, et si celle-ci surviendra dans deux, cinq ou dix ans.

«Or, si nous menons des essais cliniques spécifiquement avec des patients qui développeront à coup sûr une démence deux ans plus tard, nous

obtiendrons des résultats beaucoup plus probants et concluants sur l'efficacité du traitement expérimenté.»

«Cet outil nous permettra de préciser le risque que court une personne déjà prédisposée par une histoire familiale — ayant un parent proche qui a souffert de la maladie après l'âge de 70 ans — et des troubles cognitifs légers de développer une démence. Il nous permettra d'administrer à ces personnes les traitements pharmacologiques capables de retarder la progression de la maladie quand ils seront disponibles.

«Actuellement, il s'agit plutôt de recommandations générales, comme

faire de l'exercice physique, rester actif intellectuellement et boire du vin rouge», souligne Serge Gauthier, également coauteur principal de l'article.

On disposera désormais d'un test biologique nous permettant de savoir si une personne développera la maladie d'Alzheimer.

Avec ce test objectif, il ne sera ainsi plus nécessaire de recommander la prise de médicaments à toutes les personnes présentant des troubles de mémoire légers, qui actuellement représentent un facteur de risque de développer une démence, ajoute le Dr Gauthier.

Les chercheurs prévoient aussi de vérifier si d'autres marqueurs de la maladie d'Alzheimer, comme la protéine tau, [en anglais: *tubulin-associated unit*] qui s'accumule aussi de façon anormale dans le cerveau des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, peuvent améliorer le pouvoir de prédiction de leur logiciel.

«Nous pensons que la protéine bêta amyloïde est un bon marqueur de la présence de la maladie, tandis que la protéine tau serait meilleure pour nous préciser le stade de la maladie, car elle fait son apparition au moment où les symptômes deviennent significatifs», avance le Dr Rosa-Neto.

Ce nouveau logiciel est accessible en ligne aux chercheurs qui voudraient obtenir une prédiction pour chacun des patients qu'ils étudient. Le logiciel ne peut toutefois pas être utilisé à des fins cliniques par les médecins, car il n'a pas été approuvé par les autorités de santé publique.

«Avant de pouvoir procéder à son homologation, nous devons procéder à sa validation avec des populations de patients plus larges et moins spécifiques», précise le Dr Gauthier.

Le Devoir

CSDM

L'école alternative Rose-des-Vents conserve ses classes à trois niveaux

MARCO FORTIER

Une école alternative du quartier Rosemont peut garder ses classes hors de l'ordinaire, regroupant des élèves de trois niveaux, malgré l'opposition d'un important syndicat d'enseignants de la région montréalaise.

A moins d'une semaine de la rentrée scolaire, le Tribunal administratif du travail (TAT) vient d'ordonner à l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal de mettre fin à sa bataille contre les classes formées d'élèves de trois niveaux. L'école alternative Rose-des-Vents remporte ainsi une victoire inattendue pour préserver le modèle éducatif qui fait sa renommée depuis plus de 30 ans.

Dès la rentrée, lundi prochain, les 200 élèves de cette école primaire de la rue Beaubien Est resteront regroupés en classes uniques à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) : il y aura des groupes formés d'élèves de première, deuxième et troisième années, puis des groupes formés d'élèves de quatrième, cinquième et sixième années.

«C'est une belle victoire. Les enseignants ont mis une énergie et un temps fou pour défendre un projet éducatif auquel ils croient», a réagi Josée Gervais, avocate et mère d'un enfant de l'école Rose-des-Vents. Elle a défendu la position de l'équipe de Rose-des-Vents devant le tribunal administratif.

Dans une décision de 43 pages, le juge administratif Jean Paquette indique que l'Alliance des professeurs «a agi de manière arbitraire et discriminatoire» envers les 12 enseignants de l'école Rose-des-Vents. Le syndicat, qui regroupe plus de 9000 enseignants, a refusé sans justification valable de renouveler une entente qui est à la base même du projet éducatif de cette école depuis 1986. L'Alliance garde le droit de renégocier l'entente l'an prochain, si elle le souhaite, précise le jugement.

La mise en place de ces classes formées d'élèves de trois niveaux nécessite chaque année le feu vert du syndicat, car il s'agit d'une dérogation au contrat de travail des enseignants. L'Alliance des professeurs a refusé au printemps de renouveler l'entente vieille de 30 ans, disant craindre que ces classes se généralisent dans toute la CSDM.

Or, l'école Rose-des-Vents est un cas unique: il s'agit de la seule école de la CSDM où les classes de trois niveaux sont offertes, note le juge Paquette. Il souligne que l'Alliance a mal justifié son refus de renouveler la dérogation pour l'année scolaire 2017-2018. Le syndicat a ainsi manqué à son devoir de représentation des douze professeurs de Rose-des-Vents, qui sont tous en faveur des classes multiniveaux.

Après ce jugement de dernière minute, l'école Rose-des-Vents est engagée dans un sprint pour organiser la rentrée scolaire avec des classes de trois niveaux, explique Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM. «On a toujours été d'accord avec les classes de trois niveaux à l'école Rose-des-Vents, dit-elle. C'était super important pour la communauté de l'école, pour les parents et le personnel. Ils y tiennent depuis 30 ans.»

Le Devoir

Ottawa ignore si son carillon devra être réduit au silence

Ottawa — Le ministère responsable des travaux de restauration de l'enceinte parlementaire à Ottawa dit ne pas encore savoir si le carillon de la Tour de la Paix pourra continuer à résonner pendant les travaux de rénovation de l'Édifice du Centre devant débuter en 2018. Pour la simple raison que Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) dit ignorer l'ampleur des travaux à venir. SPAC indique qu'il doit d'abord exécuter «un vaste programme d'études», notamment ouvrir les murs de l'édifice, pour se faire une «idée juste de la portée, du calendrier et du budget nécessaire». Aussi SPAC n'est-il pas en mesure de garantir que la Tour de la Paix jouxtant l'édifice restera ouverte, ce qui permettrait au carillon qui s'y trouve de continuer à résonner sur la colline. Véritable instrument de musique, non

seulement le carillon d'Ottawa marque les heures et leurs quarts, mais il est utilisé pour livrer un concert chaque midi les jours de semaine.

Le Devoir

Corée du Nord: le débat sur le bouclier antimissile relancé

Ottawa — Le Canada doit-il se joindre au controversé bouclier antimissile américain? Le débat est relancé sur la colline du Parlement à Ottawa en raison de la menace qu'a laissé planer la Corée du Nord sur le continent nord-américain au cours de l'été. Cette option écartée en 2005 par le gouvernement de Paul Martin figurera parmi celles à l'étude dans les prochaines semaines, le Comité permanent de la défense nationale ayant adopté mardi une motion qui prévoit la tenue de consultations publiques sur l'enjeu nord-coréen.

La Presse canadienne

Hadrien Parizeau se joint à l'équipe de Denis Coderre

La rumeur a été confirmée mardi: Hadrien Parizeau, petit-fils de l'ancien premier ministre du Québec Jacques Parizeau, sera candidat pour l'Équipe Denis Coderre aux élections municipales du 5 novembre prochain. L'annonce a été faite par le maire Denis Coderre mardi, en compagnie du principal intéressé. Celui-ci se présentera au poste de conseiller dans le district de Saint-Sulpice, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville. Hadrien Parizeau est notamment reconnu pour son engagement au sein du mouvement indépendantiste. M. Parizeau se présente au poste laissé vacant par le président du comité exécutif, Pierre Desrochers, qui a annoncé lundi qu'il ne briguera pas de deuxième mandat.

Le Devoir

Mobile | Tablette | Ordinateur

Le Devoir numérique en classe

Inscrivez-vous dès maintenant au ledevoir.com/classe

Québec promet de protéger toute l'île d'Anticosti d'ici 2020

Profes du Québec, abonnez gratuitement vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au Devoir numérique pour une durée de 15 semaines.

- Accès illimité à l'application *Le Devoir Mobile*
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

ÉDITORIAL

JEU VIDÉO

Une aide encore utile

Le débat fait rage depuis le début de l'été au sujet des subventions de l'État aux sociétés étrangères du jeu vidéo: le temps serait-il venu d'y mettre fin, comme le suggèrent certains en invoquant le fait qu'elles créent une concurrence déloyale pour les entreprises locales?



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

En 2016-2017, la société française du jeu vidéo Ubisoft a reçu 63 millions d'euros du gouvernement québécois. C'est beaucoup d'argent pour une seule entreprise. Qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, les sociétés qui produisent des jeux vidéo chez nous ont droit à un crédit d'impôt de 37,5% du salaire de chaque employé admissible jusqu'à concurrence de 37 500\$ par année. Instauré dans les années 1990 par le ministre des Finances de l'époque, Bernard Landry, ce crédit était associé à la condition expresse de s'installer dans un des immeubles du «*Quartier du multimédia*», une condition éliminée depuis.

Devenu de plus en plus populaire après l'arrivée d'Ubisoft, le crédit d'impôt fut réduit à 30% dans la vague de compressions imposées par le gouvernement Couillard en 2014, puis rétabli à 37,5% après la publication du rapport Godbout sur la fiscalité. La commission recommandait cependant qu'il soit non remboursable pour les grandes sociétés et plafonné à 25 000\$.

D'autres industries ont droit à ce genre de crédit d'impôt, comme celles du commerce électronique et de la conception de systèmes informatiques, ou encore celles de la production de films et d'émissions de télévision. Sans parler des crédits à la R & D en aéronautique, les garanties de prêts au secteur manufacturier et le soutien à l'agriculture et aux industries culturelles. Au moment des travaux de la commission sur la fiscalité, on évaluait l'aide aux entreprises à 2,5 milliards de dollars par année, soit trois fois plus qu'en Ontario en proportion de l'économie. Ce qui n'a probablement pas beaucoup changé depuis malgré le rapport Godbout.

Au début de l'été, le p.-d.g. du distributeur de musique continue Stingray, Eric Boyko, a fait une sortie remarquée en dénonçant l'aide consentie par l'État aux firmes étrangères qui choisissent de s'installer au Québec pour profiter des généreux crédits d'impôt. Selon M. Boyko, ces sociétés privent les firmes locales d'une main-d'œuvre spécialisée très recherchée et, du même coup, exercent une pression à la hausse sur les salaires et les conditions de travail.

Il avait raison. Voilà un des effets pervers de ce genre de programmes coûteux qui viennent perturber le marché de l'emploi, mais aussi celui des fournisseurs de services auxquels s'abreuvent les autres industries qui n'ont pourtant pas accès au même soutien de l'État.

Malgré cela, il faut reconnaître que, sans la création de ce programme audacieux il y a 20 ans, l'industrie du jeu vidéo n'aurait probablement jamais décollé chez nous. Or plus de 10 000 personnes y travaillent aujourd'hui, soit plus de la moitié de la main-d'œuvre totale de cette industrie au pays.

Les plus importants employeurs sont des sociétés étrangères, comme Ubisoft, Gameloft, Warner Bros., Eidos et Electronic Arts, mais des dizaines de créateurs issus de ces firmes ont aussi lancé leur propre studio.

Au moment de revoir tous les programmes d'aide à l'entreprise, il y a trois ans, le gouvernement Couillard s'est posé la question de la pertinence de ce crédit. Il a d'abord choisi de le réduire, mais s'est ravisé devant le risque de ne plus faire partie du peloton de tête des endroits privilégiés par les décideurs des multinationales du multimédia.

Dans le merveilleux monde des industries de pointe, la masse critique de main-d'œuvre spécialisée constitue un facteur déterminant dans la décision d'investir ici ou là. Et pour maintenir cette masse critique, malheureusement, il faut y mettre le prix, en argent et en formation. D'où une surenchère salariale tout à fait normale, mais rarement prolongée. C'est un cercle vicieux duquel aucun pays ne peut s'extraire sans risquer la spirale descendante.

S'il est vrai que la concurrence est vive dans certains créneaux d'emplois spécialisés au Québec, elle l'est encore bien davantage entre les grandes villes du monde, de San Francisco à Hong Kong en passant par Berlin, Barcelone et Toronto, pour attirer chez elles des investissements à valeur ajoutée.

Pour le moment, tout indique que l'industrie du jeu vidéo rapporte autant en revenus fiscaux et davantage en activité économique et en emplois bien rémunérés pour nos jeunes qu'elle coûte en crédits d'impôt. Le jour où ce ne sera plus le cas, il ne faudra pas hésiter à rappeler le gouvernement à l'ordre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Inclure les exclus de la loi C-14

Lettre à l'Association médicale canadienne

Vous avez raison d'étudier la possibilité d'élargir la loi C-14 sur l'aide médicale à mourir aux cas suivants: «*les mineurs matures, les demandes anticipées et les situations où la maladie mentale est le seul problème de santé sous-jacent*».

Vous avez surtout l'urgent devoir d'inviter le gouvernement fédéral à inclure les grands souffrants dans sa loi. Ainsi, C-14 deviendrait enfin conforme au jugement unanime de la Cour suprême du Canada de février 2015. Ainsi prendraient fin les voyages si tristes, tellement inhumains et dramatiques, en Suisse pour y obtenir un suicide assisté. Ainsi diminueraient les suicides solitaires et désastreux, les aides au suicide et les meurtres «par compassion». Ainsi, mourir dans son pays, dans sa ville, avec ses proches et ses soignants, serait possible pour toutes les personnes canadiennes. Honoré le Canada serait.

Lors de sa rencontre, l'AMC se doit d'inviter le gouvernement fédéral à demander dès maintenant à la CSC son avis sur C-14. Une fois l'avis reçu, tout deviendra enfin plus clair sur les plans juridique et clinique.

Heureuse et fructueuse 150^e rencontre, membres de l'AMC, au Centre des congrès de Québec, les 20 au 23 août prochains!

Yvon Bureau, travailleur social et consultant bénévole pour un mourir digne et libre
Québec, le 20 août 2017

La réforme de la Commission d'accès à l'information est nécessaire

L'éditorialiste Brian Myles a raison de non seulement dénoncer les lacunes de la Commission d'accès à l'information (CAI), mais également de déclarer qu'«une réforme s'impose» (*Le Devoir*, 21 août).

La réforme de la CAI est nécessaire et surtout primordiale dans le cas du système d'instruction publique, où les commissions scolaires travaillent dans le secret total.

Des questions portant sur la démocratie, l'éthique et la responsabilisation sont écartées, car le système permet une fausse interprétation des lois en ce qui concerne la Loi sur l'instruction publique au Québec.

Ceci est la source d'un abus de pouvoir où certains commissaires se conduisent vraiment mal. Les conflits d'intérêts sont nombreux et les budgets des commissions scolaires sont traités comme des comptes bancaires.

Parfois, le droit de parole d'un citoyen est retiré lors des réunions du conseil et, souvent, les contribuables ne reçoivent aucune réponse à leurs questions lors des réunions mensuelles des commissaires.

Si les citoyens n'aiment pas les réponses reçues, on les encourage à s'adresser à la CAI, car les commissions scolaires savent pertinemment que ça prend des années pour régler toute question.

On se doit de mettre fin à la culture «d'un droit acquis» qui existe au sein des commissions scolaires, car elle représente une menace à la démocratie.

Le fond du problème, à mon avis, c'est que le gouvernement accorde trop de pouvoir discrétionnaire en refusant les demandes d'accès du grand public. Le grand public a besoin d'une CAI plus habile.

Le gouvernement, de son côté, doit faire preuve de leadership et de courage pour montrer qu'il est sérieux — le plus tôt sera le mieux.

Chris Eustace
Montréal, le 22 août 2017

LIBRE OPINION

Est-ce correct de frapper un nazi?

HADRIEN CHÉNIER-MARAIS

Candidat à la maîtrise, Département de science politique, Université de Montréal

Est-ce correct de frapper un nazi? Cette question est apparue lorsqu'une vidéo de Richard Spencer, chef de file du mouvement *alt-right*, se faisant frapper par un militant du mouvement antifasciste devint virale au mois de janvier dernier. Si, jusqu'à tout récemment, j'étais de ceux qui répondaient catégoriquement par la négative, les événements de Charlottesville sont venus remettre en question cette conviction.

La liberté d'expression est une des pierres angulaires de l'idéal démocratique. Si la citation «*Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire*» a longtemps traduit l'importance de la liberté d'expression, la plupart des sociétés occidentales ont limité celle-ci en excluant certains types de discours, tels les discours haineux ou incitant à la haine. Cependant, les autorités n'ont pas tendance à punir certains groupes usant de ces rhétoriques, comme le montre la résurgence des groupes néonazis, suprémacistes blancs, xénophobes, homophobes et autres, ici comme ailleurs, qui peuvent manifester impunément leurs convictions. L'apogée de cette tolérance a eu lieu à Charlottesville lorsque plusieurs de ces groupes se sont réunis pour la manifestation «Unité the

Right» qui visait à dénoncer la décision de déboulonner une statue de Robert E. Lee, général sudiste et esclavagiste notoire. Lors de ces manifestations, on a vu des manifestants parader avec des torches, crier des slogans nazis, insulter des passants sur la simple base de la couleur de leur peau et charger des contre-manifestants pacifistes en voiture, faisant, par le fait même, un mort et une vingtaine de blessés. [...]

Un paradoxe

Karl Popper, philosophe autrichien, a développé un paradoxe qui traduit tous les dangers de permettre et de tolérer l'intolérance. En effet, dans son paradoxe de la tolérance, il ex-

Selon la logique de Popper, la réponse à la question «est-ce correct de frapper un nazi?», devient indéniablement oui puisque frapper ce dernier est une expression d'intolérance face à l'intolérance

plique que la tolérance absolue ou illimitée qui permet l'expression de discours intolérants mène à l'éradication de la tolérance puisque les discours intolérants deviennent alors banals, au même titre que les discours tolérants. Il explique ainsi la montée des mouvements fascistes et nazis en Europe dans la période entre les deux guerres. Selon Popper, pour

permettre à la tolérance de s'épanouir et de prospérer au sein de la société, il faut faire preuve d'intolérance face aux mouvements intolérants, d'où le paradoxe. Cette intolérance face à l'intolérance, toujours selon Popper, peut aller jusqu'à l'utilisation de la force.

Selon cette logique, la réponse à la question initiale — est-ce correct de frapper un nazi? — devient indéniablement oui puisque frapper ce dernier est une expression d'intolérance face à l'intolérance.

D'un autre côté, notre conception de la démocratie moderne veut que chaque idée puisse s'exprimer librement et de façon pacifique dans l'arène politique et publique. En effet, la démocratie occidentale est basée sur l'idée que le débat public est bénéfique et qu'il aide à la progression de la société. Elle est aussi basée sur l'idée qu'une fois que le débat a eu lieu, tous en acceptent le résultat. Cette même conception veut que tous puissent se reconnaître dans les choix électoraux qui s'offrent à eux, que ce soit par l'existence de multiples partis politiques ou par l'existence de mouvements ou de franges au sein de ceux-ci. Cela vaut aussi pour les idées moins populaires, plus radicales et intolérantes, comme le sont le néonazisme, le suprémacisme blanc et d'autres mouvements de ce type.

Lorsque les partisans d'idées ou de valeurs

précises ne trouvent pas d'espaces démocratiques leur permettant l'expression de ces idées, on peut dès lors parler d'échec démocratique. C'est un peu l'approche que préconise Slavoj Žižek, philosophe slovène, lorsqu'il dit que la réponse aux provocations des groupes *alt-right* ne réside pas dans la violence, mais plutôt dans une élévation du débat et que les progressistes devraient répondre en devenant les porte-étendards de la décence, de la politesse et des bonnes manières.

Selon cette logique, le fait que quelqu'un exprime des idées intolérantes n'est pas un justificatif valable pour frapper cet individu. Dès lors, frapper Richard Spencer pour ses idées est un geste antidémocratique puisqu'il nie le droit à certaines idées d'être exprimées dans la même arène et selon les mêmes règles que des idées plus largement admises.

Si pour certains la réponse à la question «est-ce correct de frapper un nazi?» semble être d'une simplicité évidente, la réalité est tout autre. Cette question nous force à réfléchir au plus haut point sur les valeurs qui nous semblent chères comme société. Devons-nous lutter contre l'intolérance quitte à être intolérants à notre tour comme le suggère Karl Popper ou devons-nous plutôt essayer de maintenir de plus hauts standards démocratiques et favoriser la décence, la politesse et les bonnes manières? Alors, est-ce correct de frapper un nazi? La question mérite d'être posée.

IDÉES

LES 40 ANS DE LA LOI 101

Indispensable, mais insuffisante

Le 26 août 2017 marque le 40^e anniversaire de l'adoption de la loi 101 au Québec. Pour l'occasion, *Le Devoir* a invité différentes personnalités à réfléchir à l'histoire de cette loi et à son influence. Une série qui se poursuit toute la semaine dans la page Idées.

MARC TERMOTE

Démographe, Université de Montréal

La Charte de la langue française (CLF), également appelée «loi 101», visait, sans le dire explicitement, à faire du français «la langue commune des Québécois», comme l'avait recommandé en 1972 la commission Gendron. Dans le préambule de la CLF, on se contente de parler du français comme de la «langue normale et habituelle». On comprend que la CLF n'ait pas retenu le terme «langue commune», car que pourrait recouvrir une telle expression? Certainement pas la langue maternelle! Ni la langue d'usage à la maison! Lorsqu'on parle de «langue commune», il ne peut s'agir que de la langue utilisée dans la sphère publique. Encore faut-il définir ce que désigne cette «langue d'usage public».

Il faut souligner que, dans des sociétés pluri-lingues comme la nôtre, il n'y a pas «une» seule langue utilisée dans la sphère publique. En effet, celle-ci recouvre une multitude d'activités publiques et on peut utiliser des langues différentes selon l'activité publique considérée. Même en se limitant à une seule activité publique, on peut changer de langue selon le contexte (par exemple, lorsqu'il s'agit de la langue utilisée au travail, celle-ci peut varier selon que l'on s'adresse à un supérieur ou à un subalterne, ou encore selon que l'on s'exprime oralement ou par écrit).

Très pertinemment, la CLF s'abstient donc de parler d'une langue commune, mais énonce plutôt une liste de domaines publics pour lesquels elle entend promouvoir l'utilisation du français: après avoir décrété que le français est la langue officielle du Québec, elle mentionne successivement la langue de l'administration, des services de santé, des services sociaux, des entreprises d'utilité publique et ainsi de suite. Dans ce contexte, il est difficile d'évaluer si les objectifs de la CLF ont été atteints. En effet, les données permettant de mesurer l'évolution au cours des 40 dernières années de l'utilisation du français dans chacun de ces domaines sont souvent manquantes, et lorsque de telles données existent elles sont souvent peu significatives (car basées sur des enquêtes dont les méthodes, les questions et les échantillons ne sont pas comparables). Une telle situation laisse la place à la subjectivité: on retiendra les résultats obtenus dans tel ou tel domaine pour soutenir que la CLF est une réussite ou un échec.

Langue maternelle tierce

Fondamentalement, ce qui détermine l'avenir d'une langue au sein d'une société plurilingue, c'est le nombre de locuteurs de cette langue et la part relative de ces derniers dans la population totale. Or, ce qui est crucial en la matière, dans une perspective générationnelle, de long terme, c'est le nombre de locuteurs au sein des ménages, donc dans la sphère privée.

Sans doute a-t-on implicitement adopté le postulat selon lequel, si le français devient dominant dans la sphère publique, cela incitera les non-



Le Québec est la seule société d'immigration où la pérennité de la langue de la majorité est fragilisée par cette immigration.

francophones, essentiellement les personnes de langue maternelle tierce, à adopter le français comme langue d'usage à la maison, ce qui assurera la pérennité du français à long terme.

Ce postulat n'est cependant pas vérifié. Toutes les estimations du nombre de substitutions linguistiques conduisent à conclure que le pourcentage des personnes de langue tierce qui changent de langue d'usage à la maison est resté quasiment constant au cours des dernières décennies, et que le nombre de personnes concernées est très faible (depuis 2001, environ 6000 par an, dont quelque 3500 au profit du groupe francophone). Il suffit de comparer ce dernier chiffre au nombre annuel de naissances (plus de 85 000, dont près des trois quarts parmi les francophones) et d'immigrants internationaux (plus de 50 000 par an, dont les deux tiers sont des non-francophones) pour comprendre que ce n'est pas la mobilité linguistique des personnes de langue tierce qui permettra d'assurer la pérennité du français au Québec.

Sans oublier l'émigration vers le reste du Canada, dont le nombre s'élève ces dernières années à plus de 30 000, après avoir atteint à plusieurs reprises le double dans les années 1966-1978. Cette émigration interprovinciale est essentiellement anglophone. Sans cette forte émigration des anglophones vers le reste du Canada, les francophones seraient déjà depuis longtemps minoritaires à Montréal.

Contexte différent

Le contexte socio-économique d'aujourd'hui est fort différent de celui des années 1970. Le nombre d'immigrants internationaux a plus que doublé (une moyenne annuelle de 23 000 en 1970-1980, plus de 50 000 depuis 2010), alors que le nombre de naissances a baissé (15 naissances pour 1000 habitants en 1970-1980, contre 10 aujourd'hui), de sorte que nous sommes passés de 3 immigrants pour 10 naissances en 1976 à 6 immigrants pour 10 naissances en 2016.

Malgré cette forte augmentation du nombre

d'immigrants internationaux (nettement plus jeunes que la population d'accueil), la population du Québec a rapidement vieilli (l'âge moyen s'élève aujourd'hui à 42 ans, et près d'un Québécois sur cinq est âgé de 65 ans et plus), avec toutes les conséquences que cela peut entraîner sur le marché de l'emploi. En outre, la mondialisation des échanges est aujourd'hui sans commune mesure avec celle observée dans les années 1970. On peut donc légitimement se demander si ce nouvel environnement socio-économique ne justifie pas l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique.

Le Québec n'est pas la seule société où se manifestent une faible fécondité, une forte immigration et un vieillissement rapide de la population, le tout dans un contexte de mondialisation soutenue. Comme on ne peut guère agir sur la fécondité, sur la migration interne et sur le processus de mondialisation, et que les substitutions linguistiques n'ont qu'un impact marginal, il ne reste finalement que l'immigration.

Or, le Québec est la seule société d'immigration où la pérennité de la langue de la majorité est fragilisée par cette immigration. Dans les autres sociétés d'immigration, le poids démographique de la langue majoritaire peut baisser, mais cela n'empêche pas que soit assurée la pérennité de cette langue, car celle-ci est protégée par la «loi du sol». Celle-ci peut s'exprimer en termes juridiques ou en termes démographiques (la plupart des pays d'immigration sont unilingues et la langue nationale y représente un poids démographique tellement élevé qu'elle oblige tout immigrant à adopter rapidement cette langue). Cette loi du sol ne joue pas au Québec. Dans le contexte anglo-saxon nord-américain, où les droits individuels ont primauté sur les droits collectifs, l'adoption d'une politique de territorialisation linguistique semble difficile à envisager. Dans ces conditions, concevoir une «nouvelle loi 101» qui permet de renverser les tendances observées au cours des dernières décennies est tout un défi.

Où trace-t-on la ligne?



Pas de mauvaises surprises, finalement, de la part de la meute de loups descendus en grand nombre à Québec dimanche. Pas de violence, ni d'arbalètes, ni de discours enflammés, on a plutôt joué les agneaux vantant les mérites de l'ordre public. Non, la casse est venue de l'autre côté, de ces sombres trouble-fête appelés Black Bloc, voués à briser le mobilier et à narguer la police. Contrairement aux contre-manifestants qui ont l'amour tatoué sur le front, ces épouvantails masqués existent, on le jurerait, dans le seul but de se faire haïr.

On sait évidemment que l'affaire est un brin plus subtile: adeptes de l'anarchisme, les BB se voient comme les picosseurs des colonnes du temple, les fossoyeurs de l'ordre établi. Seulement, dans un contexte où deux camps s'affrontent, un qui prône l'inclusion et la réconciliation et l'autre, l'exclusion, l'intimidation et le culte du «héros guerrier», on est quand même loin des grandes liesses étudiantes de 2012, dans un contexte, bref, où la démocratie se dégrade et la raison se perd. On n'a qu'une envie, devant cette autre frange de justiciers autoproclamés, c'est de crier: mais à quel jeu imbécile (pour ne pas dire macho) jouez-vous?

Rien n'est plus crétin ni plus macho, me direz-vous, que ces hurluberlus d'extrême droite ayant le swastika tatoué sur le ventre. Qui-conque a vu le documentaire réalisé par Vice/HBO sur les événements à Charlottesville en sait quelque chose. «*Je m'entraîne pour devenir plus violent*», se vante l'antihéros du film, torse nu, Christopher Cantwell, qui plus tard, dans une vidéo enregistrée par lui-même sur YouTube, pleurnichera parce qu'il a peur de se faire arrêter. Plus pathétique que ça, tu crèves en prison. Seulement, et c'est là où je veux en venir, tout n'est pas noir ou blanc. Comme le démontrent le clip larmoyant de Cantwell et la présence de Black Bloc à Québec, les Méchants ne sont pas toujours si effrayants ni les Bons si admirables.

Dans un contexte d'affrontements idéologiques exacerbés, il est toujours tentant de tourner les coins rond, d'ignorer ce qui ne colle pas à l'image qu'on veut donner. On l'a vu lors des manif étudiantes, où l'on a le plus souvent passé l'éponge sur les éruptions malencontreuses des BB; on l'a vu au sein du PQ également, qui n'a jamais franchement avoué la discrimination fomentée par sa charte des valeurs. Aujourd'hui, à un moment où un président américain est lui-même à brouiller la ligne entre le moral et l'immoral, l'acceptable et l'inacceptable, il est plus important que jamais de ne pas se prêter à ce genre de raccourcis.

Prenez l'autre grande manif du week-end, celle de Boston, au nom de la liberté d'expression. Aux yeux du mouvement Unite the Right, il s'agissait de battre le fer pendant qu'il était chaud. Maintenant que Trump lui-même leur avait prêté une certaine légitimité, quoi de mieux pour des «patriotes» que de montrer leur amour de la liberté de parole inscrite dans la Constitution et chérie par tout «*red-blooded American*». Le même petit jeu — nous, racistes? — qu'a joué La Meute à Québec. On sait évidemment que cette liberté comprend pour ces nouveaux croisés celle de crier des slogans nazis et des insultes antisémites, mais, brouillant adroitement la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable encore un peu plus, les organisateurs ont choisi comme prétexte de leur défilé le congédiement d'un employé de Google. Censure et rectitude politique inexcusables, clament-ils.

James Damore s'est fait montrer la porte après avoir écrit que la biologie expliquait l'absence de femmes au cénacle de la haute technologie, peut-être plus encore que la discrimination. Personnellement, j'aurais tendance à accuser la discrimination davantage, mais le fait demeure et, dans cette ambiance survoltée, il n'est pas facile de le reconnaître: Damore a raison. Les femmes sont souvent plus intéressées aux gens qu'aux choses, moins compétitives et probablement plus facilement stressées. Les études scientifiques sont d'ailleurs là pour le prouver*. Dans cette course vers l'égalité hommes-femmes devenue l'ultime badge d'honneur de tout politicien et entrepreneur qui se respecte, on a tendance à ignorer, ici aussi, ce qui ne fait pas notre affaire: tout n'est pas «égalisable». Hommes et femmes ne seront jamais parfaitement interchangeables. Prétendre le contraire aide à promouvoir l'image bon teint de Google, mais très peu, finalement, les femmes elles-mêmes.

Bref, ce n'est pas parce que James Damore est devenu le héros de ceux qu'on abhorre qu'il ne faudrait pas le défendre ni parce que le Black Bloc se croit progressiste qu'il ne faudrait pas le dénoncer.

*Les références sont disponibles sur nos plateformes numériques.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter: @fpelletier1

Discours haineux et intolérance grandissante, un danger clair et futur

MARTIN IMBLEAU

Vice-président principal chez Gaz Métro et avocat-auteur sur les droits de la personne au niveau international

Les trop nombreux événements d'intolérance préoccupent et le silence et l'observation doivent céder le pas aux condamnations. Assistons-nous au réveil de groupes qui n'attendaient que l'arrivée de dirigeants et de chefs politiques tolérants envers l'intolérance? La candidature improbable de Trump, son élection, ses propos et tweets refusant de condamner des propos et gestes haineux, mais surtout son amalgame récent entre les manifestations de suprémacistes et néonazis et celles de contremanifestants en Virginie constituant, aux yeux des groupes extrémistes, des cautions tant espérées. Si le président des États-Unis lui-même peut minimiser un meurtre sordide, les groupuscules extrémistes peuvent certes se sentir à l'aise de sortir de leur tanière!

Les événements semblent s'accélérer. Anecdote certes dans le contexte des derniers jours, le Brexit est pourtant le résultat d'un mouvement isolationniste. Plus préoccupant, les élections en Europe, dont aux Pays-Bas et en France, ont vu des chefs de parti ouvertement isolationnistes et intolérants envers des groupes

historiquement pris pour cibles. Et la recrudescence récente d'actes antisémites témoigne d'une remontée de courants intolérants.

Mais jusqu'à tout récemment, ces événements donnaient l'impression de se dérouler ailleurs. Or, plusieurs ingrédients sont présents pour que le climat social dégénère. On doit immédiatement les dénoncer et agir pour que cela cesse. On ne peut tolérer la progression lente mais visible, un pas après l'autre, des mouvements racistes et extrémistes au motif qu'il ne s'agirait que de gestes isolés. Ils ne le sont pas! Ils commencent à former un ensemble et un contexte favorable à des dérapages plus graves.

Mobilisation collective

En effet, la liste d'événements contemporains au contour intolérant s'allonge: un débat stérile sur un cimetière d'une autre confession; l'arrivée à la frontière canadienne d'êtres humains réclamant de l'aide et auxquels on ne fait référence qu'en des termes juridiques d'«immigrants», de «migrants», de «réfugiés» ou d'«illégaux», pour permettre une certaine distanciation; des chefs politiques qui réclament la suspension d'ententes migratoires et de respect de frontières; des Québécois qui participent à des regroupements néonazis; des groupuscules extrémistes québécois qui sortent de l'ombre et désirent devenir un mouvement politique. Et tout cela alors que s'amorce un énième débat

législatif sur une forme de laïcité souhaitée dans les institutions et que les débats précédents n'ont pas su démontrer notre habileté collective à nous élever au-dessus des stéréotypes. Est-il nécessaire de mentionner que la perspective d'une campagne électorale avec ces sujets en toile de fond soit préoccupante?

Les déclarations et gestes haineux ne relèvent pas de l'opinion, mais du crime raciste. La liberté d'expression constitue certes un des fondements essentiels d'une société démocratique, mais en matière de propos incitant à la haine comme ceux de prédicateurs suprémacistes, nous sommes sur le terrain de la discrimination raciale. Si ces comportements ne constituent pas toujours un danger clair et présent («*clear and present danger*») pour passer le test de la limitation à la liberté d'expression aux États-Unis, ils constituent pourtant un danger clair et futur. La conscientisation et la mobilisation collective pour limiter l'influence des mouvements extrémistes sont nécessaires.

Nous devons faire preuve de proactivité quant aux signes récents et inquiétants d'une agitation extrémiste tolérée. Nous assistons à des manifestations aux États-Unis et au Québec prônant cette intolérance et désirant manifester profiter de cette atmosphère nauséabonde. Nos actions sont et demeureront garantes de notre avenir!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondantes parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et editorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa). PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis); développement: Alexandra Tantalio et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

Des orages violents ont déferlé sur le Québec

Des dizaines de milliers de clients d’Hydro-Québec ont été privés d’électricité

ANNABELLE CAILLOU

Une forte pluie orageuse s’est abattue sur le Québec, mardi, touchant particulièrement Montréal et le sud-ouest de la province. «*On a observé des vents en rafales à plus de 110km/h au passage de ces orages. [Ils] sont très forts et pourraient provoquer une tornade*», a indiqué Environnement Canada. Une veille de tornade était d’ailleurs en vigueur dans la région de Gatineau. En fin de soirée, la situation était plus calme, l’agence météo ne prévoyant que quelques averses ici et là. Les vents violents et les trombes d’eau ont privé d’électricité de nombreux abonnés d’Hydro-Québec. Ils étaient 73 000 plongés dans le noir en

soirée. Quelques heures plus tôt, 115 000 personnes étaient concernées. «*Plus de 120 de nos équipes vont travailler toute la soirée et toute la nuit pour rétablir le service le plus rapidement possible*», a indiqué la société d’Etat. Environnement Canada avait annoncé mardi matin une veille d’orages violents dans les régions de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie. Les orages violents se sont ensuite dirigés vers l’est, touchant Québec, la Mauricie et le Centre-du-Québec. **Des dégâts à Montréal** Pannes de courant, branches à terre, arbres déracinés : les orages ont violemment frappé

certains quartiers de Montréal où les services d’urgence ont été déployés. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n’a rapporté aucun blessé, précisant que les appels reçus concernaient des arbres tombés sur la chaussée ou des véhicules, surtout dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Le maire de l’arrondissement, Russell Cope-man, a indiqué sur Twitter que l’ampleur des dégâts forcera le déploiement d’équipes de travaux publics d’autres arrondissements. La Sûreté du Québec a rapporté une collision entre un camion et un véhicule sur l’autoroute 440 à Laval, mais aucun blessé n’a été signalé.

Le Devoir

DUCHARME

SUITE DE LA PAGE 1

tout aura été dit et son contraire in abstentia, le mythe ayant enchâssé l’homme et le créateur. Celui dont on connaissait l’adresse avait reçu la liberté de l’anonymat d’un univers médiatique qui carbure à l’indiscrétion. Le «cas Ducharme» a commencé par un refus, celui de l’éditeur Pierre Tisseyre de publier son *Océantume*, raturé, quasi illisible. L’écrivain s’était tourné alors vers Gallimard à Paris pour son *Avalée des avalés*, publié en 1966 à 24 ans, roman qui allait émouvoir, éblouir, bouleverser et aider toute une jeunesse à vivre, en lice pour le Goncourt. «*Je suis avalée par le fleuve trop grand, par le ciel trop haut, par les fleurs trop fragiles, par les papillons trop craintifs, par le visage trop beau de ma mère*», y soupirait la petite Bérénice, son alter ego. Du coup, Gallimard publia ses romans antérieurs : *L’Océantume* avec son héroïne qui portait comme Bérénice un regard douloureux sur le monde et *Le nez qui voque*, où deux jeunes amoureux en quête d’absolu, allaient préfigurer bien d’autres personnages à travers son œuvre, en refus de vieillir. Il y avait du Boris Vian dans ses thématiques, du Raymond Queneau dans ses jeux langagiers. Publié en 1973, son *Hiver de force*, adapté plus tard au théâtre, s’offrait des accents plus politiques, mais toujours sur fond de refus de s’intégrer. Autant à travers *Les Enfantsômes*, que ses romans de la décennie 1990 : *Débadé*, *Va savoir*, ou *Gros mots*, Ducharme, cantonné au 20^e siècle littéraire, aura fait rimer le mal-être à cette pureté de l’enfance à préserver coûte que coûte. Son théâtre en fut un tout autant de rébellion, d’*Ines Pérée* et *Inat Tendu à Ha! ha!*, peuplé d’éternels jouvenceaux meurtris en butte à la médiocrité du monde.

Être ou ne pas être

Mais Réjean Ducharme existe-t-il vraiment ? se sont demandé Français et Québécois devant cette ombre qui récoltait sans se présenter les plus grands lauriers : le premier Gilles-Corbeil, trois prix du Gouverneur général, le Prix Athanase-David, etc. Au fil des ans, certains ont cru que Raymond Queneau justement, Naïm Kattan, Hubert Aquin, voire la comédienne Luce Guilbeault, se cachaient sous le pseudonyme. Mais non ! Il était né dans Lanaudière le 12 août 1941 au sein d’une famille aimante, sur fratrie de cinq enfants. Un père journaliste : Omer Ducharme, une mère : Nina Lavallée, dont il demeura longtemps très proche. Enfant, il était déjà à part des autres. Sa mère le trouvait triste. Son père constatait qu’il lisait et écrivait la nuit. Élevé ayant du mal à accorder ses rêves avec la discipline et l’esprit de groupe, il a étudié à Joliette chez les clercs de Saint-Viateur et six mois à l’École polytechnique de Montréal. Plus tard : un travail ennuyeux de commis de bureau, un peu de vente de ceci et de cela, un bref séjour au sein de l’armée canadienne qui l’aurait conduit jusqu’en en Arctique. Des voyages sur le pouce à travers le Canada, les États-Unis, le Mexique, un périple à la Kerouac, furent des portes d’accès sur le monde, avant qu’il ne décide de fuir le cirque social qui célèbre son brûlant héritage aujourd’hui.

«*C’est un être humain, pas un extraterrestre*», affirmait son ami et collaborateur Robert Charlebois. Ducharme aura écrit une quarantaine de chansons pour lui, dont *Ça arrive à la manufacture*, *Chu tanné*, *J’veux de l’amour*. A travers les mots de *Fais-toi z’en pas*, il résumait sa philosophie : «*Avoir voulu changer de vie/S’endormir avec l’ennui/Après avoir perdu son temps/Personne a pu faire autrement*». Des chansons, l’auteur du *Nez qui voque* en a aussi composé quelques-unes également pour Pauline Julien, dont l’indémorable *Déménager ou rester là*.

Ce discret écrivain avait été le scénariste inspiré d’un des films phares du cinéma québécois *Les bons débarras* de Francis Mankiewicz, sorti en 1980, cri d’amour féroce, obsessionnel et poétique d’une enfant pour sa mère dans un univers clos en miroir d’une société étouffante. Aussi des *Beaux souvenirs* du même cinéaste, où la mémoire des morts hantait les vivants. Il avait été ami du couple formé de Gérard Godin et Pauline Julien, compta parmi ses intimes, outre Charlebois et Francis Mankiewicz, la femme de théâtre Lorraine Pintal qui allait monter ses pièces au TNM, la romancière Micheline Lachance, la future gouverneure générale Michaëlle Jean et son conjoint, l’essayiste Jean-Daniel Lafond, un temps ses voisins, mais il retournerait toujours dans sa bulle, qui vient de crever en emportant tant de ses secrets avec lui.

Le Devoir

Un inédit à paraître

Un ouvrage posthume inédit de Réjean Ducharme datant de 1966 sera offert dans les librairies cette semaine. Les éditions du passage ont annoncé mardi dans un communiqué que l’œuvre *Le Lactume* sortira vendredi. L’ouvrage est un recueil de 198 dessins et légendes «*qui nous donne à voir et à lire l’humour tout en finesse de Réjean Ducharme*», selon la maison d’édition.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jour de rentrée

Après un long congé d’été, il était temps de regagner les salles de classe, mardi, pour de nombreux étudiants du niveau collégial au Québec, dont ceux du Cégep du Vieux Montréal. D’autres avaient déjà remis le nez dans leurs manuels scolaires la veille et le vendredi précédent dans d’autres établissements de la province, prêts à affronter la session d’automne.

STATUT

SUITE DE LA PAGE 1

vraiment dans les limbes», a reconnu M^e Stéphanie Valois, qui représente beaucoup de demandeurs d’asile. «*Des fois, il y a des gens qui m’appellent des États-Unis pour savoir quoi faire. Je ne peux pas leur dire de passer irrégulièrement. Mais s’ils se présentent aux postes frontaliers, ils vont se faire refuser. Alors, il faut que tu lises entre les lignes...*»

En effet, devant le discours hostile du président Trump et celui, plus accueillant, de Justin Trudeau, de plus en plus de migrants — syriens, yéménites, latino-américains, etc. — ayant candidement tenté d’entrer au Canada par la grande porte d’un poste-frontière l’ont vu se fermer brutalement. Au *Devoir*, qui voulait connaître le nombre de ces demandeurs d’asile refoulés (jugés «*irrecevables*»), Immigration Canada a dit ne pas recueillir ces données et la Commission de l’immigration et du statut de réfugié n’a pas pu répondre dans les 48 dernières heures.

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) dit connaître ce phénomène, dont le principal coupable serait cette fameuse Entente sur les pays tiers sûrs, qu’il conteste d’ailleurs devant les tribunaux. «*C’est une situation très difficile, nos membres nous en parlent*», confirme Janet Dench, directrice du CCR. Selon elle, l’un des premiers impacts négatifs de l’entente est que les migrants qui veulent éviter les postes-frontières passent tous par le Québec, étant donné la barrière physique des Grands Lacs.

Entre candeur et peur

Au déclenchement de la révolution, Hanaa Alabduallah a fait du travail humanitaire dans un hôpital d’Alep-Est et participé à des manifestations pacifiques qui lui ont valu 14 mois d’emprisonnement. «*Je suis toujours recherchée* [par

Trudeau au comité sur les demandeurs d’asile

Le premier ministre Justin Trudeau participera mercredi à une rencontre de planification du groupe de travail fédéral-provincial chargé de gérer l’arrivée de demandeurs d’asile à la frontière canadienne. Même si le nombre de personnes qui franchissent la frontière de façon irrégulière semble diminuer depuis quelques jours — 140 par jour au lieu de 250 —, les autorités doivent tout de même composer avec un volume important de demandes de statut de réfugié.

La Presse canadienne

le régime] », dit-elle, triturant la paille de son café glacé.

Après avoir été évacuée en Turquie, elle est arrivée en février dernier aux États-Unis avec un visa de visiteur, grâce à l’ONG américaine pour laquelle elle travaillait. «*Avec Trump, il y avait tellement d’hostilité envers les réfugiés, et des Syriens avaient été expulsés. J’avais tellement peur*», raconte la jeune femme de 27 ans, qui admet être en choc post-traumatique.

Le 6 mars 2017, elle se présente au poste frontalier à la sortie du tunnel entre Detroit et Windsor. Après 20 heures d’interrogatoire, on la refoule aux États-Unis, avec une interdiction de séjour au Canada d’un an. «*J’avais vu dans les nouvelles que le Canada acceptait les gens, mais je ne savais pas que c’était différent une fois sur le terrain. Parce que là, on se sent forcé d’entrer de manière informelle, par la forêt*.» C’est d’ailleurs ce que les agents d’immigration lui auraient dit, à demi-mot.

Désespérée, elle prend la direction du chemin Roxham, à peine dix jours plus tard. À l’instar d’autres familles, elle est interceptée par la

Gendarmerie royale du Canada. Après un long interrogatoire par les agents des services frontaliers, on la laisse finalement partir le soir, sans la renvoyer chez le voisin du sud, en lui donnant un papier précisant toutefois que sa demande d’asile est «*irrecevable*».

Quel espoir ?

Depuis cinq mois, Hanaa est pour ainsi dire «tolérée» jusqu’en 2019 au Canada, mais sans possibilité d’obtenir un statut qui lui permettrait légalement d’étudier, de travailler ou d’obtenir des soins de santé. Comme le Canada n’expulse personne vers la Syrie, elle ne se qualifie pas pour demander un examen des risques avant renvoi (ERAR), une procédure qui l’autoriserait probablement à demeurer au pays. Et elle doit attendre à l’an prochain avant de déposer une demande de résidence permanente pour motifs humanitaires, qui pourrait tarder de quatre ans.

Interpellé sur cette question lundi à Lacolle, le ministre de l’Immigration Ahmed Hussen a rappelé l’importance de l’Entente sur les pays tiers sûrs et a dit ne pas pouvoir commenter des cas particuliers. M^e Valois déplore le caractère «absurde» de la situation. «[Le gouvernement] devrait être capable de gérer ça. S’il y a un moratoire sur un pays, c’est que l’on considère que la situation est trop grave pour qu’une personne y retourne. Techniquement, on devrait pouvoir lui offrir un statut.»

En attendant de revoir sa famille un jour, Hanaa a commencé à apprendre le français, grâce à une école qui lui donne des cours gratuitement, et attend depuis des mois un permis de travail qu’elle n’est pas sûre de se voir accorder. «*Je sais que je dois recommencer ma vie à zéro et je suis prête à refaire mes études et à travailler*.» Et pour ce faire, elle répète encore qu’elle n’a besoin que d’une chose : «*Je ne veux pas d’aide sociale ou des paniers de provisions, je veux des papiers!*»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D Le Devoir sur ledevoir.com f sur Facebook et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967	Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par courriel publicite@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Avis publics et appels d’offres Au téléphone 514 985-3452 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340	Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340 Par courriel petitesannonce@ledevoir.com
--	--	--	--